



Jean-Luc Giobellina & Morgan Dalla Pieta

Secrétariat de la Municipalité			
Visa syndic _____			
Transmis à _____		Copie à _____	
Paudex, le 13 juin 2017			
Pour exécution	<input type="checkbox"/>	Pour rapport	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>	Pour proposition	<input type="checkbox"/>
Pour examen	<input type="checkbox"/>	A classer	<input type="checkbox"/>

Municipalité de Paudex
Route de la Bordinette 5
Case postale 40
1094 Paudex

Convention signée le 13 octobre 1981 entre feu M. Jean Giobellina et la Commune de Paudex

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous nous référons à la convention signée le 13 octobre 1981 entre la Commune de Paudex et feu M. Jean Giobellina, auquel nous succédons.

Nous estimons nécessaire de clarifier la situation relative à cette convention conclue en la forme authentique. Bien que les droits issus de cet acte très ancien soient de toute évidence prescrits, nous serions disposés à payer à la Commune de Paudex un montant de CHF 868'618.70, en contrepartie de la résolution de cet accord.

Le montant offert correspond à celui qui aurait été payé si le chiffre IV 3.- de la convention avait été exécuté, soit une indemnité maximum de CHF 211 par mètre carré, indexée sur la base d'un indice de référence de 1979, soit :

$$\frac{[211 \times 2'195 = 463'145] \times 195.8}{104.4} = 868'618.70$$

Nonobstant la résolution de la convention, nous continuerons à déployer nos meilleurs efforts afin d'acquérir la parcelle de 2'195 mètres carrés dont il est question à l'article IV 1.- de la convention ; en cas de succès, nous serions disposés à céder ladite parcelle à la Commune de Paudex, en contrepartie du remboursement de l'indemnité de CHF 868'618.70 offerte ci-dessus. Cet engagement moral de céder la parcelle à la Commune de Paudex n'aura toutefois pas à être constaté dans un quelconque acte.

Nous vous remercions de nous faire part des déterminations de la Municipalité de Paudex sur cette offre qui est formulée dans le but de maintenir les bons rapports qui ont toujours prévalu entre notre famille et la Commune de Paudex.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de nos sentiments très distingués.

Jean-Luc Giobellina

Morgan Dalla Pieta